

## ***Communiqué de presse***

Marseille, vendredi 2 septembre 2016

La Métropole a lancé le 18 août dernier l'appel d'offres de renouvellement des marchés de collecte et de propreté sur les arrondissements de Marseille confiés à des prestataires privés.

L'objectif prioritaire est d'améliorer la qualité du service rendu aux citoyens, en rendant Marseille plus propre. Cette exigence de résultats, déjà imposée à la Régie métropolitaine, doit être déployée sur l'ensemble de la ville, car il ne peut y avoir un Marseille à deux vitesses en matière de propreté.

Un préavis de grève a été déposé par une intersyndicale des entreprises du secteur privé le 26 août, avec prise d'effet au 2 septembre.

Le 1<sup>er</sup> septembre, une délégation de cette intersyndicale a été reçue de 16h30 à 20h30 par Mme Monique Cordier, Vice-Présidente du Conseil de territoire déléguée à la propreté et aux déchets, et les services de la Métropole.

A l'issue des discussions, le Conseil de Territoire Marseille Provence a confirmé son engagement sur 5 des 6 points soulevés dans le préavis, portant notamment sur la garantie et l'extension de l'emploi, l'application de la convention collective nationale de l'activité des déchets, le cadre de référence des cycles de travail, et la composition minimale des équipages de collecte.

Malgré son écoute et sa volonté d'apaisement, le Conseil de Territoire Marseille Provence n'a pu répondre favorablement au sixième point, portant sur l'organisation du service de la collecte du 2<sup>ème</sup> arrondissement, dont la remise en cause compromettrait l'équilibre global de l'ensemble des lots. Cette organisation prévoit pourtant le déploiement de moyens supplémentaires, aussi bien en propreté qu'en collecte, afin de satisfaire l'objectif d'une propreté renforcée et permanente sur le centre-ville.

En dépit de ces avancées significatives, l'intersyndicale a débuté le mouvement de grève et entamé le blocage des centres de transfert de Marseille, ce qui constitue une atteinte inacceptable au fonctionnement du service public de collecte.

La Métropole et le Conseil de Territoire prendront toutes les dispositions nécessaires pour assurer les missions de service public indispensables au maintien du cadre de vie des habitants de Marseille.

**Monique CORDIER**  
**Conseillère Métropolitaine**  
**Vice-Présidente déléguée**  
**à la Propreté et à la Gestion des Déchets**  
**du Territoire Marseille-Provence**